

Le Comité du SIVOS est convoqué par Madame Sylvie AUGUIN, Présidente, le deux juillet 2018 pour la tenue d'une séance ordinaire le neuf juillet 2018 à 18h45.

Ordre du jour :

- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/05/2018 ;
- ECOLE ARS ET GIMEUX :
 - o Conseil d'école du 18 juin 2018,
 - o Projet 2018/2019 ;
- EMPRUNT : choix des offres ;
- VIREMENT DE CREDITS ;
- PERSONNEL :
 - o Régime indemnitaire RIFSEEP,
 - o Réunion des agents du 05 juillet 2018,
 - o Contrat aidé,
 - o Plannings 2018/2019,
 - o Divers ;
- QUALITE DE L'AIR DANS LES CLASSES ;
- REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE ;
- QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet à 18h45, le comité du SIVOS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie AUGUIN, Présidente.

Etaient présents : MM. Michelle LAGARDE, Xavier JOURDAIN, Sylvie AUGUIN, Chantal NADEAU.

Absents excusés : Mme Stéphanie DEMAIL-SOUCHET qui a donné procuration à Mme Michelle LAGARDE et M. Philippe LAFFORT.

Invitée : Mme Hélène TOURNADRE

Madame la Présidente demande le rajout d'une délibération nécessaire l'autorisant à remplacer les agents titulaires et non titulaires pour différentes raisons, notamment les congés de maladie. Ce qui est accepté par les membres présents.

1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/05/2018

Aucune observation. Il est procédé à la signature de cette séance.

Les membres du SIVOS demandent que l'absence de tickets soit signalée dès la 1^{ère} semaine au secrétariat au lieu de la 2^{ème} semaine.

2. AUTORISATION A LA PRESIDENTE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT DES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES

Madame La Présidente informe les membres du SIVOS qu'il est nécessaire que le Comité l'autorise à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents titulaires et non titulaires en cas d'absence de ceux-ci.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Comité du SIVOS après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;

Votants : 4+1 procuration, pour : 5 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2018-03-JUILLET-01

Reçue en Sous-préfecture le

3. ECOLES D'ARS ET GIMEUX

CONSEIL D'ECOLE DU 18/06/2018

Les horaires décalés, demandés pour l'école de Gimeux afin d'éviter les retard dus au bus, ont été acceptés par mail ce jour.

Il n'y a pas d'autres remarques concernant ce conseil d'école.

Les effectifs de la rentrée 2018/2019, à ce jour, sont de 102 élèves.

PROJET 2018/2019

Un nouveau projet cirque a été décidé pour 2018//2019 avec un chapiteau plus grand de 300 places. Cependant il sera plus difficile à monter. Les dates proposées sont du 13 au 25 mai 2018, ce qui convient aux enseignants.

4. EMPRUNTS

EMPRUNT RELAI A TAUX FIXE

Madame La Présidente rappelle que pour financer les travaux de changement des menuiseries de la maternelle de Gimeux dans le cadre de la convention CERTINERGY, il est opportun de recourir à un emprunt relai d'un montant total de 20 000 €, pour faire face aux coûts des travaux qui s'élèvent à 32 760 € TTC, spécialement pour préfinancer la subvention à recevoir.

Des demandes de prêts ont été faites auprès de plusieurs organismes de crédits.

Le Comité du SIVOS ARS-GIMEUX après avoir pris connaissance des propositions reçues, et après en avoir délibéré, décide :

- de voter la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **20.000 EUROS** destiné à **préfinancer les subventions notifiées dans le cadre des travaux de changement des menuiseries de l'école maternelle de Gimeux.**

Cet emprunt aura une durée de totale de **2 ans**

Ensuite, le SIVOS ARS-GIMEUX se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt **avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.**

Les intérêts seront payables - trimestriellement au taux FIXE de **0,50 %**

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 EUROS.**

En cas d'un Remboursement par Anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

Le SIVOS ARS-GIMEUX s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

- D'autoriser Madame la présidente à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Votants : 4+1 procuration, pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2018-03-JUILLET-02

Reçue en Sous-préfecture le

EMPRUNT A TAUX FIXE

Madame La Présidente rappelle que pour financer les travaux de changement des menuiseries de la maternelle de Gimeux dans le cadre de la convention CERTINERGY, le Comité du SIVOS avait inscrit un emprunt au budget primitif 2018. Il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 13 000 €, pour faire face aux coûts des travaux qui s'élèvent à 32 760 € TTC en complément de l'emprunt relai de 20 000 € prévu pour préfinancer le versement de la subvention.

Des demandes de prêts ont été faites auprès de plusieurs organismes de crédits.

Le Comité du SIVOS ARS-GIMEUX après avoir pris connaissance des propositions reçues, et après en avoir délibéré, décide :

- de voter la réalisation auprès de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **13.000 EUROS** destiné à financer **les travaux de changement des menuiseries de l'école maternelle de Gimeux.**

Cet emprunt aura une durée de **12 ans** ;

Ensuite, le SIVOS ARS-GIMEUX se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **12 ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,52 % l'an.**

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **100 EUROS.**

Le SIVOS ARS-GIMEUX aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le SIVOS ARS-GIMEUX s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

- D'autoriser Madame la présidente à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Votants : 4+1 procuration, pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2018-03-JUILLET-03

Reçue en Sous-préfecture le

5. VIREMENT DE CREDITS N°1/2018

La Présidente demande aux membres du SIVOS de bien vouloir se prononcer sur les modifications des crédits nécessaires pour le remboursement de l'emprunt relai et l'inscription de la subvention attendue de Certinergy telles que résumées ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6247 : Transports collectifs	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 513.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 513.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	913.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	913.00 €
R-74718 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 700.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 900.00 €	6 513.00 €	0.00 €	2 613.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 513.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 513.00 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 487.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 487.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total Général		22 613.00 €		22 613.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident d'effectuer les virements de crédits tels qu'indiqués ci-dessus.

Votants : 4+1 procuration, pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2018-03-JUILLET-04

Reçue en Sous-préfecture le

6. PERSONNEL

Régime indemnitaire RIFSEEP

Son étude est reportée à une prochaine séance.

Réunion des agents du 5 juillet 2018

Les plannings présentés seront modifiés en fonction des diverses remarques des agents. La Présidente doit prendre rendez-vous avec Mme BONNEFOND de la Mission Locale afin de conclure un contrat PEC de 20 h. Ces nouveaux contrats sont aidés à hauteur de 50 %. L'agent en contrat aidé souhaite rompre son contrat.

La présence d'une ATSEM dans la classe de Grande Section CP demandé par l'enseignante est acceptée pour l'année 2018/2019.

La Présidente présente les plannings des agents pour la prochaine rentrée.

Elle a rendez-vous, jeudi 12 juillet au sujet des contrats PEC.

AUTORISATION A LA PRESIDENTE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS EN CONTRATS AIDES CUI/CAE PEC

Madame La Présidente informe les membres du SIVOS que l'actuel contrat aidé se termine le 22/10/2018 et ne peut être renouvelé et que le contrat de l'autre agent contractuel prend fin le 31/07/2018.

Pour assurer le suivi du service il est nécessaire de recruter deux agents.

Après renseignements auprès de CAP EMPLOI et de la MISSION LOCALE, il est possible de recruter deux agents selon les nouveaux contrats CUI/CAE PEC.

Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS décident :

- D'autoriser la Présidente à conclure, avec CAP EMPLOI et la MISSION LOCALE, deux nouveaux contrats aidés si possible et selon les modalités en vigueur à la date de signature.

Votants : 4+1 procuration, pour : 5 contre : 0

DELIBERATION 2018-03-JUILLET-05

Reçue en Sous-préfecture le

7. REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE

La présidente demande aux membres du SIVOS de modifier le règlement de la cantine afin de prendre en compte les enfants allergiques qui bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Dorénavant ils seront acceptés avec leur repas pour le prix d'un ticket de garderie.

Les règlements cantine et garderie seront revus par la Présidente et la Vice-Présidente et modifiés en conséquence.

8. QUALITE DE L'AIR DANS LES CLASSES

Le SIVOS a obligation de faire contrôler l'air dans les locaux scolaires à compter du 01/01/2018.

Les membres du SIVOS décident de contacter des organismes de contrôles et d'autres collectivités. Monsieur JOURDAIN est chargé de ce dossier.

9. QUESTIONS DIVERSES

Suite à la visite de l'inspection vétérinaire un logo très satisfaisant a été affiché dans différents lieux des écoles.

Melle GATTI, directrice de l'école de Gimeux demande différents aménagements pour sa classe.

En ce qui concerne les travaux de changement des menuiseries de la maternelle, les agents de Gimeux déplaceront les étagères mercredi ou jeudi prochain. Les agents d'Ars viendront couper le mur pour ouvrir une porte extérieure au dortoir puis feront un seuil.

Le SIVOS paiera la facture du disque de diamant nécessaire pour le sciage du béton.

Dettes de cantine et garderie : elles s'élèvent à environ 400 € ;

Les agents demandent la modification du robinet de l'évier de la cantine (douchette) ainsi que la pose d'une grille pour récupérer les déchets.

De plus le chariot de transport de Gimeux est usé. Il est nécessaire d'en commander un nouveau.

Le nettoyage de la cantine de Gimeux devra être fait plus sérieusement. Des insectes indésirables ont été trouvés sous la poubelle.

Une rangée supplémentaire de porte-manteaux est nécessaire dans la garderie.

Fin de séance